

**Arrêté du 24 mars 2015 portant nomination du jury de l'examen
de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit de la propriété intellectuelle
prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle
dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire
NOR : JUSC1506327A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;

Vu les propositions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 décembre 2014 et du 6 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 7 janvier 2015,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit de la propriété intellectuelle prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

I. - Titulaires

Président :

- Mme Hélène GAUMONT-PRAT, professeur des universités à l'université Paris-VIII.

Membres :

- Mme Marie-Christine COURBOULAY, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris ;
- Me Julien LAUTER, notaire à Paris.

II. - Suppléants

Président :

- M. Michel VIVANT, professeur des universités à l'institut d'études politiques de Paris.

Membres :

- M. Eric HALPHEN, vice-président au tribunal de grande instance de Paris ;
- Me Alain GOBIN, notaire à Meudon.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 mars 2015.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE